

S.C.I.N.

Procès Verbal du Comité Syndical

**- Séance du 5 mai 2010 à 18 heures 30 -
Dietwiller**

Sur convocation du 29 avril 2010 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, le comité syndical du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le 5 mai 2010 à 18 heures 30, à Dietwiller.

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre **BARI**, Daniel **BUX**, Martine **ELGARD**, Jean-Pierre **FÄH**, Bernard **HELL**, Gérard **LAMY**, Pierre **LOGEL**, Jean-Claude **NIEDERGANG**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER**, Georges **OTTENWAEELDER**, Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Patrick **RIETZ**, Robert **RISS**, Daniel **SCHNEIDER**, Albert **SCHOLER**, Bernard **THIERY**, Gérard **THUET**, Philippe **WOLFF**.

Excusés : Monsieur Olivier **BECHT** avec procuration à Monsieur Bernard **NOTTER**, Monsieur Jean-Pierre **CARD** avec procuration à Monsieur Pierre **LOGEL**, Monsieur Charles **KREMPPER**, Madame Catherine **MATHIEU-BECHT**, Madame Christine **PLAS** avec procuration à Monsieur Michel **RIES**, Madame Raymonde **RISACHER**, Monsieur Jean-Marie **SCHNEIDER** avec procuration à Monsieur Gérard **LAMY**.

Assistaient à la séance :

- M. Laurent BENGOLD

Monsieur Bernard NOTTER ouvre la séance à 18 heures 40. Il salue l'ensemble des délégués présents et remercie M. le maire de Dietwiller d'accueillir cette séance du comité syndical. Puis il donne lecture des procurations.

Monsieur le président passe ensuite au premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : **Approbation du procès-verbal du comité syndical du 24 mars 2010**

Le procès-verbal du comité syndical du 24 mars 2010 a été transmis par courrier, à l'ensemble des délégués, préalablement à la séance.

Monsieur le président propose à l'assemblée d'en approuver les termes et la rédaction.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le procès-verbal du comité syndical du 24 mars 2010.**

Point n° 2 : **Approbation du procès-verbal du comité syndical du 19 avril 2010**

Le procès-verbal du comité syndical du 19 avril 2010 a été transmis par courrier, à l'ensemble des délégués, préalablement à la séance.

Monsieur le président propose à l'assemblée d'en approuver les termes et la rédaction.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le procès-verbal du comité syndical du 19 avril 2010.**

Point n° 3 : **Modification des statuts du syndicat**

Au titre de l'article 3 de ses statuts, le syndicat de communes de l'île Napoléon dispose de la compétence « *contribution aux charges de fonctionnement de l'association de gestion de la résidence de personnes âgées Le Soleil à Sausheim* »,

Cette résidence est gérée par une association dénommée « *association de gestion de résidences logements pour personnes âgées* » conformément à l'article 1 de ses statuts modifiés.

Le 11 septembre 2000, l'association et la communauté de communes de l'île Napoléon, ont conclu une convention d'objectif ayant pour objet le versement par la communauté de communes d'une contribution financière aux charges de fonctionnement de l'association. Par arrêté préfectoral du 3 décembre 2009, cette

compétence a été transférée au syndicat de communes de l'Ile Napoléon à compter du 1^{er} janvier 2010.

Dans un souci de précision, Il y a désormais lieu pour le syndicat de communes de prendre en compte dans ses statuts la dénomination exacte de l'association de gestion.

En conséquence, il est proposé de substituer à l'article 3 des statuts, les termes « *contribution aux charges de fonctionnement de l'association de gestion de résidences logements pour personnes âgées à Sausheim* » au libellé « *contribution aux charges de fonctionnement de l'association de gestion de la résidence de personnes âgées Le Soleil à Sausheim* ».

Conformément aux dispositions prévues par l'article L.5211-17 et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes membres seront consultés quant à cette modification des statuts.

Conformément aux mêmes articles, cet accord doit être exprimé par les organes délibérants des établissements publics et par deux tiers au moins des conseils municipaux de toutes les communes incluses dans le projet de périmètre représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Vu les articles L.5211-5, L.5211-17 et L.5211-20 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-337-10 du 3 décembre 2009 portant extension du périmètre du S.I.R.H.I.S. aux communes de Baldersheim, Battenheim et Dietwiller, transfert du siège, modification des compétences et approbation d'une nouvelle rédaction des statuts du S.I.R.H.I.S. ;

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la substitution des termes « contribution aux charges de fonctionnement de l'association de gestion de résidences logements pour personnes âgées à Sausheim » au libellé « contribution aux charges de fonctionnement de l'association de gestion de la résidence de personnes âgées Le Soleil à Sausheim » ;**
- **Décide de modifier les statuts en conséquence ;**
- **Charge M. le président de notifier la présente délibération aux maires de chacune des communes membres, et ce, aux fins que les conseils municipaux se prononcent, dans les plus brefs délais, à la majorité qualifiée requise ;**
- **Autorise M. le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment à saisir M. le préfet aux fins qu'il prononce, par arrêté, la modification des statuts du syndicat de communes.**

Point n° 4 : Emploi accessoire d'agent chargé des affaires scolaires – modification de la délibération du 20 janvier 2010

Par délibération du 20 janvier dernier, le comité syndical, en référence à l'extension au 1^{er} janvier 2010 du périmètre et des compétences du S.C.I.N., décidait de maintenir certaines activités accessoires, notamment celle de l'agent chargé des affaires scolaires.

Faisant suite au courrier du 12 mars 2010 des services de la sous-préfecture, il est proposé au comité syndical de compléter cette délibération afin de définir avec précision cet emploi accessoire :

- Durée de travail : 9 heures par mois ;
- Rémunération : basée sur l'indice brut 360, majoré 335.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer, étant précisé qu'un nouvel arrêté de nomination sera pris, tenant compte des différentes observations qui précèdent, pour annuler et remplacer celui du 22 janvier 2010.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le maintien, au 1^{er} janvier 2010, d'un emploi accessoire d'agent chargé des affaires scolaires, selon les modalités suivantes :**
 - o **Durée de travail : 9 heures par mois ;**
 - o **Rémunération : basée sur l'indice brut 360, majoré 335.**

Point n° 5 : Convention de mise à disposition de personnels pour le groupe scolaire de l'Ile Napoléon – autorisation de signer

Suite à la restructuration des établissements publics intercommunaux de l'agglomération mulhousienne début 2010, il convient de réactualiser les conventions de mise à disposition pour le personnel communal rixheimois intervenant dans les écoles du quartier Ile Napoléon (décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux).

La reprise de la compétence scolaire est assurée par le syndicat de communes de l'Ile Napoléon (S.C.I.N.) et la convention à passer doit prévoir la prise en charge de la rémunération des A.T.S.E.M., des agents techniques faisant fonction d'A.T.S.E.M. et des agents chargés de l'entretien des locaux.

Le tableau des agents concernés est annexé à la présente.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la convention de mise à disposition pour le personnel des écoles du quartier de l'île Napoléon à compter du 1er janvier 2010 ;**
- **Charge M. le président de la signature de tous les documents y afférents.**

Groupe scolaire de l'île napoléon

**Annexe n° 1
Personnel mis à disposition par la ville de Rixheim**

Cadre d'emploi	Nombre d'agents
Ecole maternelle	
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (A.T.S.E.M.)	3
Adjoints techniques faisant fonction d'A.T.S.E.M.	3
Agents chargés de l'entretien des locaux : adjoints techniques	2
Ecole élémentaire	
Agents chargés de l'entretien des locaux : adjoints techniques	5

Point n° 6 : Avenant au contrat de location des locaux de la Banque Populaire – autorisation de signer

Par délibération du 4 mars 2009, le conseil de la communauté de communes de l'île Napoléon avait approuvé le contrat de location à intervenir avec la Banque Populaire, pour la mise à disposition des locaux du nouveau siège, et autorisé M. le président à signer ce document.

Dans l'intervalle, c'est le S.C.I.N. qui a repris ce contrat. Celui-ci précise, dans son annexe 3, en ce qui concerne les consommations d'eau, que la clé de répartition des charges est calculée au prorata des surfaces occupées.

Celle-ci est actuellement de 996/9425^e soit 10,57%.

Il est apparu, à l'usage, qu'une clé de répartition basée sur les effectifs serait plus adaptée et plus conforme à la réalité.

Selon ces nouveaux critères, la clé de répartition serait, à compter du 1^{er} avril 2010, de 21/496^e soit 4,23%.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la nouvelle clé de calcul des charges liées aux consommations d'eau du S.C.I.N., à intervenir au 1^{er} avril 2010, soit 21/496^e;**
- **Autorise M. le président à signer l'avenant y afférent.**

Point n° 7 : Reprise de l'emprunt pour les travaux réalisés à l'E.H.P.A.D. du Quatelbach

Les travaux de désenfumage et de détection incendie de l'E.H.P.A.D. du Quatelbach, menés en leur temps par la communauté de communes de l'Île Napoléon, avaient donné lieu à versement, par le conseil général du Haut-Rhin, d'une avance sans intérêt remboursable en 20 annuités, avec un différé d'amortissement de 3 années.

Financièrement, la somme nécessaire au remboursement de l'annuité (2 614,50 €) a été intégrée en attribution de compensation de taxe professionnelle, pour la commune de Sausheim, qui la reverse au S.C.I.N. au titre de sa contribution pour les compétences auxquelles elle a adhéré.

Les crédits nécessaires sont donc prévus au budget primitif.

Cependant, pour la bonne forme, M. le président propose au comité syndical d'approuver explicitement la reprise de cette dette par le syndicat.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la prise en charge, par le S.C.I.N., du remboursement de l'avance sans intérêt consentie par le conseil général du Haut-Rhin à l'ex-C.C.I.N. dans le cadre des travaux réalisés à l'E.H.P.A.D. du Quatelbach.**

Point n° 8 : Association de gestion des R.P.A. de Sausheim – versement de la subvention 2010

Conformément aux termes de l'article 3 de ses statuts, les crédits nécessaires au versement de la subvention destinée à l'association de gestion des R.P.A. de Sausheim (75 000 €) ont été prévus au budget primitif 2010 (article 657403).

Il est proposé au comité syndical d'autoriser M. le président à procéder au mandatement de cette subvention.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise M. le président à émettre le mandat relatif au versement de la subvention de 75 000 € au bénéfice de l'association de gestion des R.P.A. de Sausheim.**

Point n° 9 : Baldersheim – réaménagement de la cour de l'école élémentaire – approbation du projet et autorisation de solliciter les subventions

L'opération d'aménagement de la cour de l'école élémentaire située rue de Bourgogne à Baldersheim a été retenue au titre des travaux 2010.

Le projet concerne la réfection de la cour d'école sur une surface d'environ 1200 m², la reprise des bordures périphériques, la suppression du bac à sable, le réaménagement du chemin piétonnier et la modernisation de l'éclairage public avec la pose d'encastrés de sol.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 113 649,90 € TTC.

Les crédits de paiement nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2317-21001 du budget primitif.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le projet d'aménagement, tel que présenté ;**
- **Décide d'en arrêter au stade A.P.D.-D.C.E. le coût prévisionnel à 113 649,90 € TTC ;**
- **Charge M. le président de lancer la consultation d'entreprises ;**
- **Autorise M. le président à entreprendre toutes démarches utiles en vue de l'attribution d'aides financières.**

Point n° 10 : Baldersheim – remplacement d'équipements d'éclairage public et modification d'armoires de commande – approbation du projet et autorisation de solliciter les subventions

La commune de Baldersheim a souhaité remplacer des équipements d'éclairage public au titre de son programme de travaux 2010.

Ces équipements concernent le remplacement d'une quinzaine de luminaires et trois armoires de commande à réduction de puissance, situés rues du Stade, de Lorraine et de Franche Comté.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 60 122,92 € TTC.

Les crédits de paiement nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2317-21004 du budget primitif.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le projet, tel que présenté ;**
- **Décide d'en arrêter au stade A.P.D.-D.C.E. le coût prévisionnel à 60 122,92 € TTC ;**
- **Charge M. le président de lancer la consultation d'entreprises ;**
- **Autorise M. le président à entreprendre toutes démarches utiles en vue de l'attribution d'aides financières.**

Point n° 11 : Battenheim – aménagement du parking de la salle festive – approbation du projet et autorisation de solliciter les subventions

L'opération d'aménagement de la salle festive à Battenheim a été retenue au titre des travaux 2010.

Le projet d'exécution a été validé par la commune de Battenheim et concerne la création du parking de la nouvelle salle festive, dont les travaux sont en cours. Ce parking sera réalisé sur une surface de 3 000 m² et sera accessible directement depuis la rue de la Hardt. Il comportera environ 100 places de stationnement et sera doté de candélabres d'éclairage public à leds.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 372 869,15 € TTC.

Les crédits de paiement nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2317-11001 du budget primitif.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le projet d'aménagement, tel que présenté ;**
- **Décide d'en arrêter au stade A.P.D.-D.C.E. le coût prévisionnel à 372 869,15 € TTC ;**
- **Charge M. le président de lancer la consultation d'entreprises ;**
- **Autorise M. le président à entreprendre toutes démarches utiles en vue de l'attribution d'aides financières.**

Point n° 12 : Battenheim – aménagement de la rue des Champs – enfouissement des réseaux – convention à souscrire avec France Télécom

Pour des considérations d'ordre esthétique, le S.C.I.N souhaite enfouir certaines lignes de télécommunication dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rue des Champs à Battenheim, dont la réalisation est prévue cette année.

La société France Télécom a donc été invitée à produire une offre de prix concernant le câblage en vue de la mise en souterrain de ses lignes de télécommunications.

Les prestations attendues de cette société, sont chiffrées à 9 662,40 € HT pour les travaux de câblage et la dépose des lignes aériennes existantes et à 2 509,15 € TTC pour les travaux d'ingénierie.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de travaux de voirie qui a été conclu avec l'entreprise Ganter Lavigne de Sausheim, et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2010 à l'article 2042-074-3.

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve la participation du S.C.I.N. à l'enfouissement du réseau France Télécom dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Champs à Battenheim, aux conditions ci-dessus définies ;**
- **Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.**

Point n° 13 : Habsheim – réaménagement de la rue du Champ des Dîmes et de la rue Wodli – approbation du projet et autorisation de solliciter les subventions

Les opérations de réaménagement des rues Wodli et du Champ des Dîmes à Habsheim ont été retenues au titre des travaux de voirie 2010.

Le projet porte sur le réaménagement de l'emprise du domaine public, qui consiste à remodeler entièrement les espaces par la restructuration de la chaussée, la réalisation des trottoirs, l'enfouissement du réseau France Télécom et l'amélioration du réseau d'éclairage public.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 379 596,65 € TTC.

Une aide financière à sa réalisation sera sollicitée auprès du conseil général du Haut-Rhin, et auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne (pour l'évacuation des eaux pluviales de chaussée).

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le projet d'aménagement, tel que présenté ;**
- **Décide d'en arrêter au stade A.P.D.-D.C.E. le coût prévisionnel à 379 596,65 € TTC;**
- **Charge M. le président de lancer la consultation d'entreprises ;**
- **Autorise M. le président à entreprendre toutes démarches utiles en vue de l'attribution d'aides financières.**

Point n° 14 : Rixheim – travaux de rénovation de l'école maternelle de l'île Napoléon – approbation du programme 2010 et autorisation de solliciter les subventions

Des travaux de rénovation de l'école maternelle ont été retenus au titre du programme 2010. En l'espèce les prestations attendues recouvrent :

- Le remplacement des châssis vitrés bois par de l'aluminium à rupture de pont thermique ;
- Le remplacement de la zinguerie et la révision de la toiture ;
- La réfection de la décoration du bloc sanitaire des moyens-petits comprenant :
 - La pose d'un faux-plafond isolé ;
 - Le remplacement de l'éclairage et la remise en peinture du local.

Une première approche financière arrête l'estimation prévisionnelle des travaux à 77 740 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2313 du budget primitif.

La mise en concurrence sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée (M.A.P.A.).

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le projet d'aménagement, tel que présenté ;**
- **Décide d'en arrêter au stade A.P.D.-D.C.E. le coût prévisionnel à 77 740 € TTC;**
- **Charge M. le président de lancer la consultation d'entreprises ;**
- **Autorise M. le président à entreprendre toutes démarches utiles en vue de l'attribution d'aides financières.**

Point n° 15 : Rixheim – travaux de rénovation de l'école élémentaire de l'île Napoléon – approbation du programme 2010 et autorisation de solliciter les subventions

Des travaux de rénovation de l'école élémentaire ont été retenus au titre du programme 2010. En l'espèce les prestations attendues recouvrent :

- Le remplacement des fenêtres bois par de l'aluminium à rupture de pont thermique (coté Nord) ;
- La pose d'un faux-plafond isolé ainsi que le remplacement de l'éclairage dans la B.C.D. ;
- Le ravalement des façades du bâtiment abritant la B.C.D.

Une première approche financière arrête l'estimation prévisionnelle des travaux à 77 740 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2313 du budget primitif.

La mise en concurrence sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée (M.A.P.A.).

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve le projet d'aménagement, tel que présenté ;**
- **Décide d'en arrêter au stade A.P.D.-D.C.E. le coût prévisionnel à 77 740 € TTC;**
- **Charge M. le président de lancer la consultation d'entreprises ;**
- **Autorise M. le président à entreprendre toutes démarches utiles en vue de l'attribution d'aides financières.**

Point n° 16 : Sausheim – réhabilitation des locaux de l'association culture et loisirs – lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre

L'opération de réhabilitation des locaux de l'association culture et loisirs à Sausheim a été retenue au titre des travaux 2010.

En effet, il apparaît aujourd'hui que ces locaux ne répondent plus aux exigences actuelles en matière de sécurité d'une structure de type E.R.P. Cette situation a été mise en lumière par la commission de sécurité de l'arrondissement de Mulhouse qui a rendu un avis défavorable quant à l'exploitation de ce bâtiment.

Dans un souci de bonne gestion, il est donc indispensable de procéder à une mise aux normes complète, notamment par rapport aux réglementations portant sur la sécurité contre les risques d'incendie et de panique, l'accessibilité, la ventilation, le désenfumage, etc.

A ce titre, il est nécessaire d'engager une consultation par voie de marché à procédure adaptée (M.A.P.A.) permettant de désigner le maître d'œuvre en charge d'étudier la faisabilité, de définir les besoins et le coût financier de cette opération.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits à l'article 2314-31003 du budget primitif.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Charge M. le président de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'étude de faisabilité, la définition des besoins et l'estimation des travaux de mise aux normes des locaux de l'association culture et loisirs de Sausheim ;**
- **Autorise M. le président à entreprendre toutes démarches utiles à l'effet de la présente délibération.**

Point n° 17 : Association « La Passerelle » – convention de mise à disposition de locaux pour l'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement – autorisation de signer

Par délibération du 26 juin 2009, le comité du S.I.R.H.I.S. avait autorisé la signature avec l'association « La Passerelle », d'une convention définissant les conditions de mise à disposition des locaux des écoles maternelle et élémentaire de l'île Napoléon pour les horaires de récréation du midi et du soir, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Cette mise à disposition a été concédée pour une durée de 10 mois, du 3 septembre 2009 au 2 juillet 2010.

Par délibération du 24 février 2010, le comité syndical a approuvé la conclusion d'un avenant n° 1, étendant cette mise à disposition aux locaux de la cuisine de l'école élémentaire.

Les journées des mercredis durant les périodes scolaires, ainsi que les petites et grandes vacances ne sont toutefois pas prises en compte dans le cadre de cette convention.

Dans un souci de bonne gestion, il est à présent proposé d'étendre la mise à disposition des locaux précités, aux périodes susvisées, ainsi que d'en prolonger la durée jusqu'au 31 décembre 2010, avec possibilité de tacite reconduction dans la limite de 3 années consécutives (soit jusqu'au 31 décembre 2012).

Ces modifications feront l'objet d'un avenant n° 2 à la convention initiale de mise à disposition.

Monsieur le président invite l'assemblée à en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Autorise M. le président à signer l'avenant n° 2 étendant la mise à disposition des locaux des écoles de l'île Napoléon (y compris le cuisine de l'école élémentaire) pour les périodes des mercredis, petites et grandes vacances, et prolongeant sa durée dans les conditions ci-dessus détaillées ;**
- **Charge M. le président d'effectuer toutes les démarches utiles à l'effet des présentes.**

Point n° 18 : Régie de recettes de l'association « Les Copains d'Abord » – fixation des tarifs de l'accueil de loisirs et de séjours pour les vacances d'été – année 2010

- Monsieur Jean-Pierre BARI quitte la réunion -

Monsieur le président propose à l'assemblée de fixer comme suit les tarifs des activités qui seront proposées pour les vacances d'été 2010 :

Séjours

Séjour sportif à Tignes du 12 au 22 juillet

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
12 – 18 ans	390 €	470 €	550 €	670 €

Séjour sur la piste des ânes du 19 au 23 juillet

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
8 – 12 ans	195 €	205 €	215 €	245 €

Séjour Jura sportif du 26 au 30 juillet

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
7 – 11 ans	210 €	220 €	230 €	250 €

Séjour équestre à Brinckheim du 26 au 30 juillet

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
7 – 15 ans	225 €	260 €	295 €	335 €

Séjour à Majorque du 31 juillet au 5 août

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
6 – 12 ans	285 €	315 €	345 €	395 €

Séjour itinérant en Ecosse du 9 au 23 août

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
12 – 18 ans	790 €	990 €	1 190 €	1 290 €

Séjour à la découverte des volcans d'Auvergne du 15 au 20 août

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
8 – 12 ans	255 €	275 €	295 €	340 €

Copains à cheval à Rouffach du 6 au 9 juillet

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
8 – 18 ans	120 €	140 €	160 €	170 €

Sea, fun and sport du 12 au 16 juillet

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
7 – 12 ans	95 €	105 €	115 €	140 €

Stage adrénaline du 9 au 13 août

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
12 – 18 ans	110 €	120 €	130 €	140 €

Chef la recette du 9 au 13 août

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
10 – 16 ans	70 €	80 €	90 €	100 €

Les copains sportifs du 16 au 20 août

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
8 – 14 ans	60 €	70 €	80 €	85 €

Les copains créateurs du 16 au 20 août

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
7 – 14 ans	60 €	70 €	80 €	85 €

Les copains indiens du 23 au 27 août

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
7 – 14 ans	110 €	125 €	135 €	165 €

Semaine théâtrale du 23 au 27 août

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
7 – 14 ans	30 €	40 €	50 €	60 €

Accueil de loisirs

Accueil de loisirs « copains d'abord centre » du 5 juillet au 13 août

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
3 – 12 ans	16,25 €	17,10 €	17,90 €	21,35 €

Supplément nuitée du 29 juillet au 5 août

Âges	Tarif unique
3 – 12 ans	8 €

Tarif d'un repas (mercredi et accueil de loisirs)

Tarif unique
2,50 €

Tarif d'un goûter (mercredi et accueil de loisirs)

Tarif unique
0,60 €

Copains d'Abord – Sud

Accueil de loisirs « copains d'abord Sud » du 5 juillet au 13 août

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
6 – 14 ans	1 €	2 €	3 €	5 €
	Avec sortie			
	4 €	6 €	8 €	10 €
	Avec sortie à la journée			
	12 €	14 €	16 €	18 €

Semaine théâtrale du 5 au 9 juillet

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
6 – 12 ans	20 €	30 €	40 €	50 €

Séjour participatif à Kruth du 26 au 30 juillet

Âges	Tarif selon engagement citoyen de chaque jeune			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Sans engagement citoyen
12 – 18 ans	50 €	100 €	150 €	250 €

Mardis cuisine

Tarif unique
5 €

Vendredi cinéma (un vendredi par mois)

Tarif unique
8 €

Il est précisé que seules les familles dont le foyer fiscal se situe sur les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim peuvent bénéficier

des tarifs des tranches 1 à 3 en fonction de leurs revenus fiscaux. Pour les autres communes, c'est le tarif de la tranche 4 qui s'applique. Le revenu des familles et le nombre d'enfants sont pris en compte selon le barème suivant :

Famille	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant	R<29 150 €/an	29 150<R<34 900 €/an	R>34 900 €/an
2 enfants	R<38 870 €/an	38 870<R<48 600 €/an	R>48 600 €/an
3 enfants	R<48 590 €/an	48 590<R<58 300 €/an	R>58 300 €/an
4 enfants et plus	R<58 300 €/an	58 300<R<68 000 €/an	R>68 000 €/an

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention – M. Jean-Pierre BARI) :

- **Approuve les tarifs proposés pour les séjours ci-dessus détaillés.**

- Monsieur Jean-Pierre BARI rejoint la réunion -

Point n° 19 : Régie de recettes de l'association « L'île aux Copains » – fixation des tarifs de l'accueil de loisirs et de séjours pour les vacances d'été – année 2010

- M. Jean-Claude NIEDERGANNG quitte la réunion -

Monsieur le président propose à l'assemblée de fixer comme suit les tarifs des activités qui seront proposées pour les vacances d'été 2010 :

Séjours

Séjour sportif dans le Jura (sous tentes) du 5 au 9 juillet

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
10 – 15 ans	132 €	134 €	138 €	160 €

Hébergement en pension complète à la base de loisirs de Bellecin, au bord du lac de Vouglans. Activités : tir à l'arc, VTT, catamaran, kayak, escalade, spéléo, piscine à la base, tyrolienne aquatique, barbecue, soirée dansante et veillées thématiques. 20 places.

Séjour aquatique dans le Jura (en chambres) du 26 au 30 juillet

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
8 – 15 ans	170 €	180 €	190 €	220 €

Hébergement en pension complète à la base de loisirs de Bellecin, au bord du lac de Vouglans. Activités : tir à l'arc, VTT, orientation, kayak, escalade, piscine à la base, tyrolienne aquatique, barbecue, soirée dansante et veillées thématiques. 20 places.

Séjour vacances dans les Vosges du 9 au 13 août

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
7 – 13 ans	132 €	134 €	138 €	160 €

Hébergement en pension complète au centre d'accueil et de plein air « La Colline ». Activités : orientation, rando nature, canoë, baignade, roller ou VTC sur la voie verte, visites (confiserie, musée des minéraux), barbecue, soirée dansante et veillées thématiques. 20 places.

Stages de découverte

2 heures par jour du 5 juillet au 20 août (excepté semaine du 12 au 16 juillet)

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
3 – 17 ans	11 €	12 €	13 €	15 €

2 heures par jour du 12 au 16 juillet

Âges	Tarif (mercredi 14 férié)			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
3 – 17 ans	9 €	10 €	11 €	12 €

Club des Z'ados

Semaines du 12-16 juillet, 19-23 juillet, 2-6 août

Âges	Tarif			
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Extérieurs
12 – 16 ans	40 €	42 €	44 €	50 €

Activités : sports, laser game, parc des eaux vives, Laguna, camping, cinéma, bowling, acrobanches, Europapark. 8-12 places.

Il est précisé que seules les familles dont le foyer fiscal se situe sur les communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim peuvent bénéficier des tarifs des tranches 1 à 3 en fonction de leurs revenus fiscaux. Pour les autres communes, c'est le tarif de la tranche 4 qui s'applique. Le revenu des familles et le nombre d'enfants sont pris en compte selon le barème suivant :

Famille	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant	R<29 150 €/an	29 150<R<34 900 €/an	R>34 900 €/an
2 enfants	R<38 870 €/an	38 870<R<48 600 €/an	R>48 600 €/an
3 enfants	R<48 590 €/an	48 590<R<58 300 €/an	R>58 300 €/an
4 enfants et plus	R<58 300 €/an	58 300<R<68 000 €/an	R>68 000 €/an

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés (1 abstention – M. Jean-Claude NIEDERGANG) :

- **Approuve les tarifs proposés pour les séjours ci-dessus détaillés.**

- Monsieur Jean-Claude NIEDERGANG rejoint la réunion -

Point n° 20 : Sausheim – financement de travaux de voirie – emprunt à souscrire avec le Crédit Mutuel

En vue de travaux d'aménagement de voirie à Sausheim, un besoin en financement par voie d'emprunt est apparu, arrêté à 170 000 €. Dans la perspective de sa mise en place, une consultation d'organismes prêteurs a été engagée qui a permis de faire émerger l'offre mieux-disante produite par le Crédit Mutuel de Rixheim, répondant aux caractéristiques suivantes :

- Prêt à taux fixe avec échéances constantes
- Durée : 15 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Taux : 3,65 %
- Annuités : 14 970,99 €
- Déblocage des fonds : 30 mai 2010

Monsieur le président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve l'ensemble des conditions susvisées ;**
- **Charge M. le président d'entreprendre toutes démarches nécessaires à la mise en place dudit emprunt et l'autorise à signer le contrat de prêt à intervenir.**

Point n° 21 : Divers

Le prochain comité syndical se tiendra le mercredi 9 juin 2010 à 18 heures 30, en mairie de Rixheim. Il sera précédé, à 17 heures 30, au même endroit, d'une réunion de bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15

Dietwiller, le 5 mai 2010